



Renseignements concernant une liquidation

Par **lou**, le **09/10/2010** à **18:37**

Bonjour,

je suis **gerant de fait** d'une société qui est convoquée au tribunal pour redressement judiciaire , n'ayant plus d'activité depuis plus d'un an , ule liquidation va surement etre prononcé

ma question est : comment faire pour qu'aucune poursuite ne soit engagé contre le gerant , car il n'a jamais gerer le société , c'est moi qui prennait toutes les decision courante et assurer la gestion , je l'ai meme convainqu de ne pas fermer la societe car jamais espoir d'une reprise d'activité , est je voudrais que le tribunal ,si il engage des poursuite le fasse contre moi car je voudrais assumer la responsabilité de cette liquidation

aidez moi svp car il me reste un mois , et je ne voudrais pas que la personne est des ennuis a cause de moi

merci davance

Par **jch1**, le **07/02/2011** à **01:31**

Quelle est la forme juridique de la société ? Si c'est une SARL, et qu'il n'y a pas eu d'erreurs de gestion, la responsabilité du gérant est pratiquement nulle.

Celle des associés est limitée à leur apport au capital social.

Par **jch1**, le **07/02/2011** à **01:31**

Quelle est la forme juridique de la société ? Si c'est une SARL, et qu'il n'y a pas eu d'erreurs de gestion, la responsabilité du gérant est pratiquement nulle.
Celle des associés est limitée à leur apport au capital social.